

CONDITIONS GENERALES

(extrait du règlement)

Prière de renvoyer l'inscription dans son intégralité avec les C.G

Inscription à renvoyer à l'adresse du Conservatoire des Régions Gros-de-Vaud

Place du Château 8 – 1040 Echallens ou via courriel : conservatoireregdv@gmail.com

Durant la période de congés scolaires, les leçons sont interrompues.

Les absences de l'élève ne sont ni remplacées, ni remboursées.

L'inscription est valable pour une année scolaire complète et se renouvelle tacitement pour l'année suivante.

Tout rappel et frais nécessaires à l'encaissement des finances des cours sera majoré de CHF 30.00 .

La résiliation doit être faite par lettre recommandée avant le 15 mai , pour qu'elle soit acceptée.

Passé ce délai, le montant de l'année suivante sera facturé.

Démission

Aucune démission en cours d'année n'est possible.

La démission en cours d'année n'implique pas le remboursement du prix de l'écolage déjà versé.

La démission en cours d'année n'implique pas la cessation des versements en cas de paiement par mensualités;

l'écolage annuel reste dû, même en cas de paiement par mensualités.

Finance de cours

Les frais de gestion s'élèvent à CHF 40.- pour l'année scolaire, payable dès réception.

Les écolages sont annuels, payables en deux fois. L'écolage est payable par semestre, d'avance (premier versement fin août et deuxième versement fin février et non fin mai).

Le paiement par mensualités est possible avec demande écrite auprès du Conservatoire, au maximum 10

mensualités (premier versement fin août et dernier versement fin mai).

Le paiement par mensualités est majoré de deux francs supplémentaires par mois et se paie un mois à l'avance.

Le non paiement d'une mensualité est taxé de trente francs supplémentaires pour le mois en retard et l'entier

de l'écolage de l'année devient exigible.

En cas de retard de paiement d'une échéance, l'entier de l'écolage du semestre , voire de l'année devient

exigible.

Lors de l'envoi du premier rappel, un montant supplémentaire de CHF 30.-- est facturé.

En cas de non règlement à la suite d'un rappel, la facture est remise au service du contentieux et les cours sont

suspendus.

En cas de non paiement, cette inscription fait foi de reconnaissance de dette exigible au sens de l'art. 82 LP.C.

Inscription

Je suis intéressé(e) par un cours de musique.

J'ai pris connaissance de l'extrait du règlement du Conservatoire et de son écolage.

Nom.....Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse.....

NP.....

localité.....

Tél :.....

Tél prof:.....

Email :.....

Type de cours :

individuel.....collectif.....

Instrument.....

Durée en minutes.....

date d'entrée.....

Montant de la finance (voir tarifs ci-dessous)

Frais de gestion CHF 40.- Exemption fiscale : oui non (veuillez cocher)

Facture a adresser

à.....

Adresse.....

.....

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des tarifs et règlements.

Il s'engage à les observer et s'inscrit pour une année scolaire complète.

Lieu et date.....

Signature des parents ou du représentant légal

Prière de renvoyer l'inscription dans son intégralité avec les C.G- et de compléter chaque rubrique ainsi que le montant de la finance.

Tarifs

(nouveaux tarifs) pour la prochaine rentrée scolaire 2026 – 2027

Cours individuels

ENFANTS/ÉTUDIANTS (JUSQU'À 20 ANS, 25 ANS POUR LES ÉTUDIANTS*)

30 minutes / CHF 1456.- annuel

45 minutes / CHF 2178.- annuel

60 minutes / CHF 2646.- annuel

Cours individuels classe libre ou adultes

30 minutes /CHF 1890.-annuel

45 minutes / CHF 2502.-annuel

60 minutes / CHF 3639.- annuel

Cours collectifs

Atelier d'éveil musical – 45 minutes

45 minutes (pour deux élèves) – CHF 938.- /annuel par élève.

Cours pour deux élèves

Initiation à l'instrument pour deux élèves dès 4 ans

Cours de violon pour deux élèves dès 4 ans.

Cours de violoncelle pour deux élèves , dès 3 ans.

30 minutes (pour deux élèves) – CHF 772.- /annuel par élève.

45 minutes (pour deux élèves) – CHF 938.- /annuel par élève.